

Rencontre des partenaires



GRANDLYON
la métropole



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

Accueil

NICOLAS PICOU

Chargé de Mission - AURA EE



Philippe Guelpa-Bonaro

Vice président de la Métropole de Lyon
(Climat- énergie et réduction de la publicité)

Président de l'ALEC Lyon

L'ALEC Lyon : Accompagner la transition

- Fondée à l'initiative du Grand Lyon en 2000
- 38 salariés
- Un budget en 2022 de 2,4 M€
- Une gouvernance plurielle : collectivités territoriales, acteurs du monde de l'énergie, établissements publics et d'économie mixte, bailleurs sociaux, syndicats, fédérations et associations professionnelles, entreprises dont l'objet est proche de celui de l'ALEC, universités, organismes représentant les consommateurs
- Au service des habitants, des collectivités et autres acteurs du territoire
- Les 59 communes du territoire de la métropole de Lyon
- ALE, agence locale de l'énergie est devenue ALEC, agence locale de l'énergie et du climat en 2017 : une mutation qui s'amplifiera dès 2022 avec de nouveaux champs thématiques d'intervention dans le cadre du renouvellement du projet associatif (en cours).

L'ALEC Lyon : Accompagner la transition

Contribuer par son action à la lutte contre le dérèglement climatique et à la transition énergétique :

Sobriété énergétique, efficacité énergétique, développement des ENR, lutte contre la précarité, qualité de l'air, QEB, adaptation au changement climatique

- **Faire que les enjeux énergie-climat soient pris en compte dans les politiques publiques** locales (planification, normes de référence, dispositifs d'aide publique...) en lien avec les politiques nationales ;
- **Porter nous-même des actions et des dispositifs auprès d'une diversité de publics** pour atteindre les objectifs de politiques publiques Energie-climat à l'échelle locale
- **Favoriser les logiques de réseaux** et de partenariats : mise en réseau, animation de réseaux à l'échelle locale
- **Expérimenter, transmettre et démultiplier** grâce à la mobilisation d'acteurs relais : acteurs publics, ambassadeurs et collectifs citoyens, acteurs du monde économique

Nos métiers

- **Communiquer, animer des événements**
- **Aller au-devant des publics, sensibiliser**
- **Accueillir, orienter, conseiller**
- **Accompagner toutes les phases des projets des particuliers et des copropriétés**
- **Accompagner les stratégies et les projets des maîtres d'ouvrage professionnels**
- **Eduquer, accompagner les usages, les pratiques et les envies d'agir**

Focus - développement des ENR thermiques

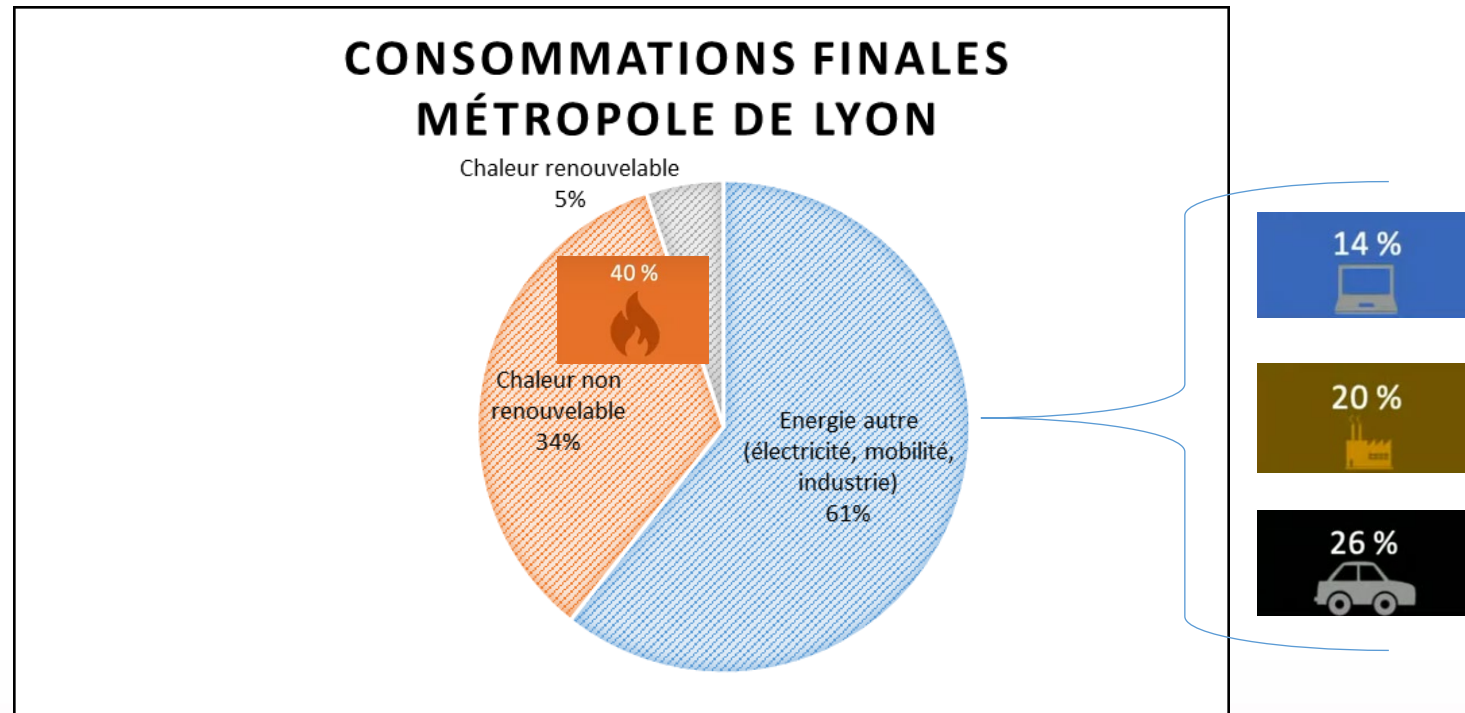
Les porteurs de projet se posent ces questions ...

- Ils ont
- Ils pens
- Ils pens



polluant

La chaleur renouvelable sur la Métropole de Lyon



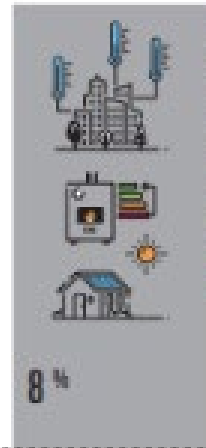
Données : diagnostic du Schéma Directeur des Energie – données 2017

- La chaleur représente 40 % de la consommation du territoire
- La **chaleur renouvelable ne représente que 13 % de la consommation finale de chaleur**

Orientations 2030 du PCAET de la Métropole de Lyon

Objectif de production d'énergies renouvelables : + 2 200 GWh en 2030

+



Cible de la Prime éco-chaleur


Prime éco-chaleur – principes du dispositif

➤ Programme en cours jusqu'à Avril 2023 / Enveloppe d'aide 3 300 000 €

Aide financière

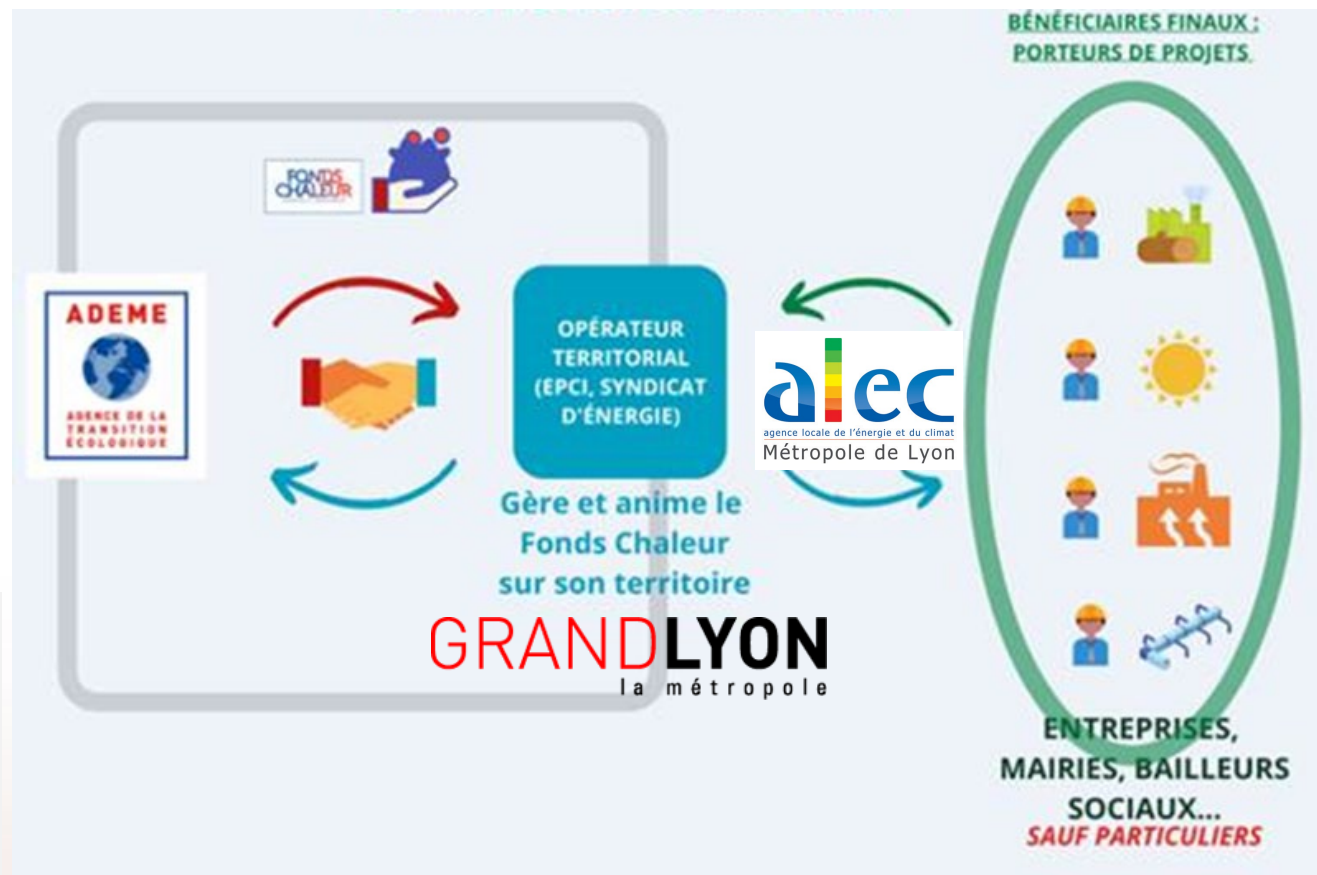
- Études de faisabilité jusqu'à 70%
- Aide à l'investissement (aides forfaitaires de l'ADEME)

Accompagnement

-  tout au long du projet
- Versement par la Métropole pour le compte de l'ADEME

Pour qui ?

La Prime éco-chaleur s'adresse à **tous les acteurs du territoire, privés comme publics, hors maisons individuelles et services de l'Etat,**
Non cumulable avec MaPrimeRenov et les CEE



Prime éco-chaleur – principes du dispositif

Les projets éligibles

Chaufferies biomasse

- < 12 000 MWh/an



Thermiques



Surface et pompe à chaleur

- < 1 000 MWh EnR/an,



Chaleur

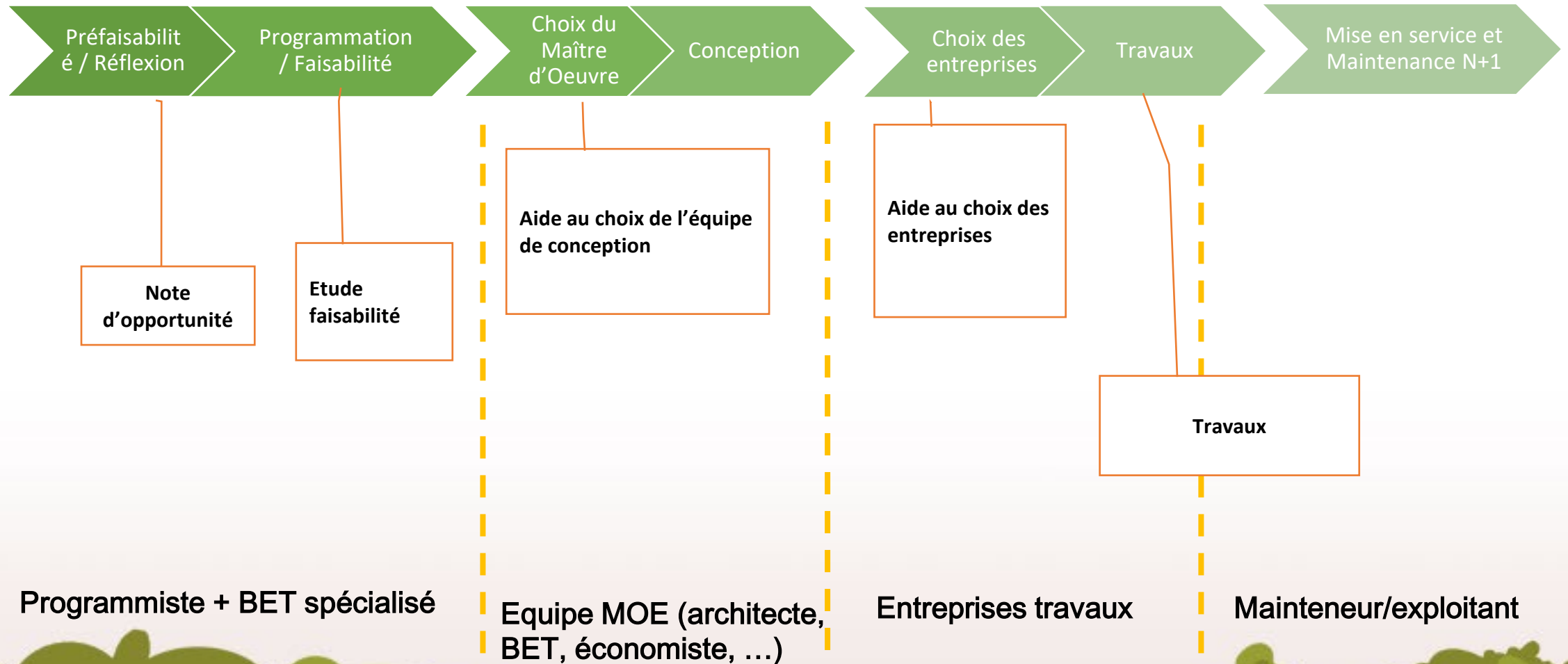
- /an à partir d'EnR&R (hors UIOM)

Pour ordre de grandeur :

- Tertiaire 6 000 m²
 - **700 MWh**
- Résidence 132 logements
 - **650 MWh**
- Process industriel – 5 fours + chauffage d'une serre (chaudière vapeur 2t/h)
 - **4 650 MWh**
- Process industriel – 4 272 m³ de besoins eau chaude
 - **156 m² de capteurs** (31 % taux de couverture)
- Hôtel 115 chambre
 - **100 m² de capteurs** (57 % taux de couverture)

Prime éco-chaleur – principes du dispositif

L'accompagnement technique gratuit



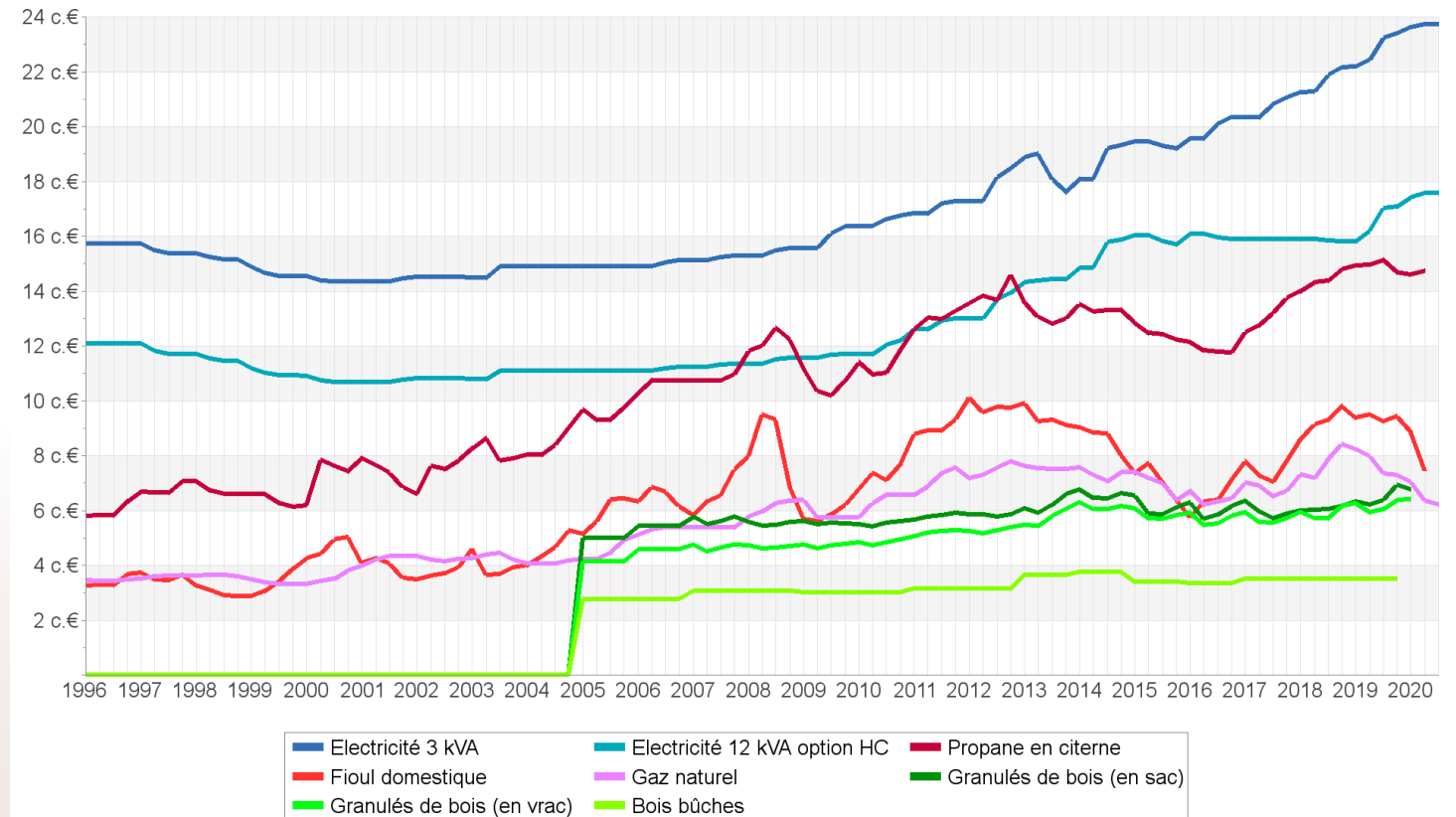
Atouts (1/2)

- Impact sur l'environnement - le recours à une énergie décarbonée
- Qualité du process - technologies fiables et éprouvées avec une garantie de performance
- Impact positif sur les filières professionnelles (bureaux d'études, filières bois, entreprises de travaux) et l'emploi local



Atouts (2/2)

- Exemplarité du maître d'ouvrage
- Réponse aux enjeux Energie-climat
- Maitrise des coûts
 - Energie compétitive
 - Visibilité sur le long terme
 - Subvention



Prime éco-chaleur – exemple – aide aux travaux



- **Solaire thermique [logement social]** – Lyon 3 – 35 logements neufs

A ce jour : travaux

- Assure 51 % de la couverture des besoins **d'eau chaude sanitaire**
 - **27 m² de capteurs** Production solaire utile : 16 MWhEnR
 - **Aide Prime éco-chaleur : 900 €/MWhEnR**



Bilan

- Investissement : 24 521 € total - (60 % d'aides publiques)
- Réduction GES – 51 %
- Temps de ROI : 10 ans



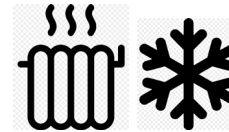
Prime éco-chaleur – exemple – aide aux travaux



Géothermie sur nappe [collectivité] – salle de spectacle à Meyzieu – 2 100 m²

A ce jour : exploitation

➤ Assure 100 % - besoins de **chauffage** et de **froid**



- **139 kW chaud** / **139 kW froid**
- **Production entrée PAC : 81 MWhEnR**
- **Aide Prime éco-chaleur : 400 €/MWhEnR**

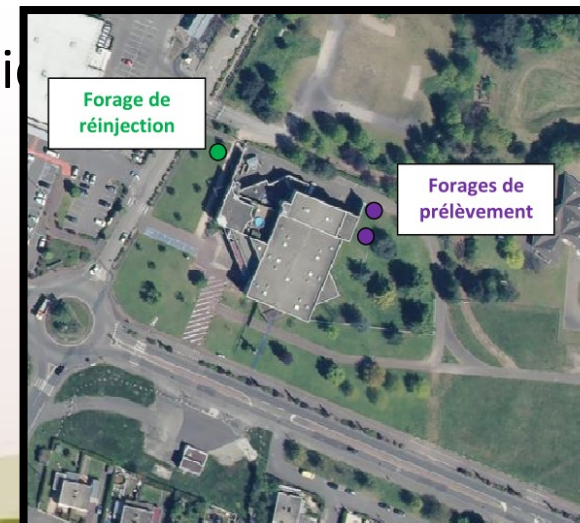


Bilan

Investissement : 217 700 € total - (15 % d'aides publiques)

Réduction GES – 13 teq CO₂

Temps de ROI : 17 ans



Prime éco-chaleur – exemple – aide aux travaux



Chaufferie biomasse [promoteur immobilier - logement] – Projet EKOOS à Dardilly –
39 logements + 2 commerces – 3 200 m²

A ce jour : travaux

➤ Assure 80 % de la couverture des **besoins de chauffage**



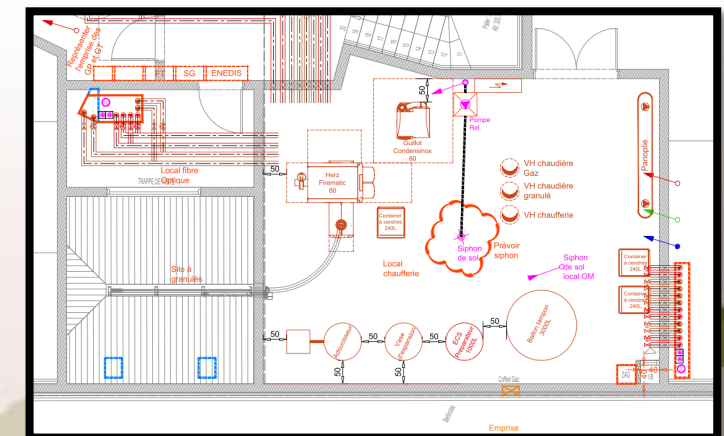
- **80 kW bois** / 80 kW gaz
- **Production sortie biomasse : 182 MWh**
- **Aide Prime éco-chaleur : 260 €/MWh**

Bilan

Investissement : 163 000 € - 36 % d'aides publiques

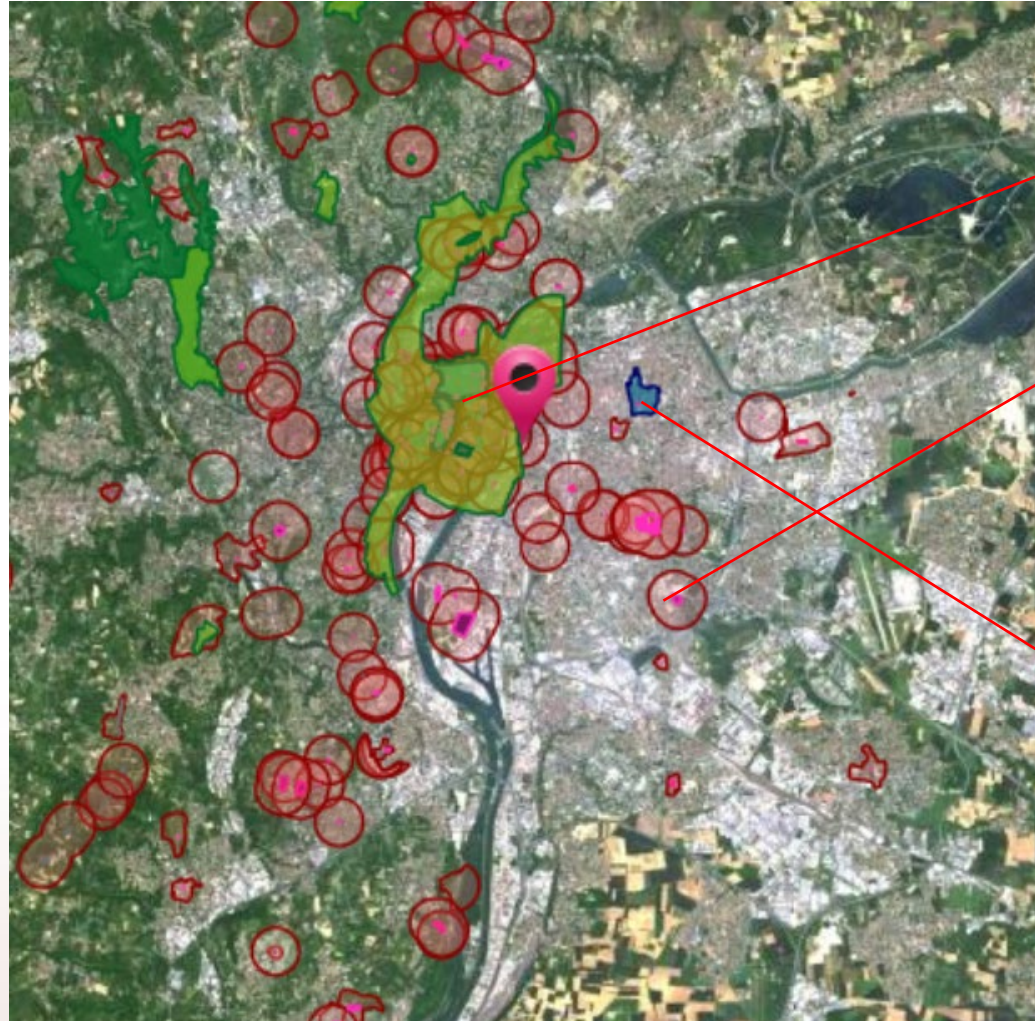
Réduction GES – 41 teq CO₂ (-75 %)

Temps de ROI : 20 ans



Potentiel de développement de chaleur renouvelable

Solaire thermique



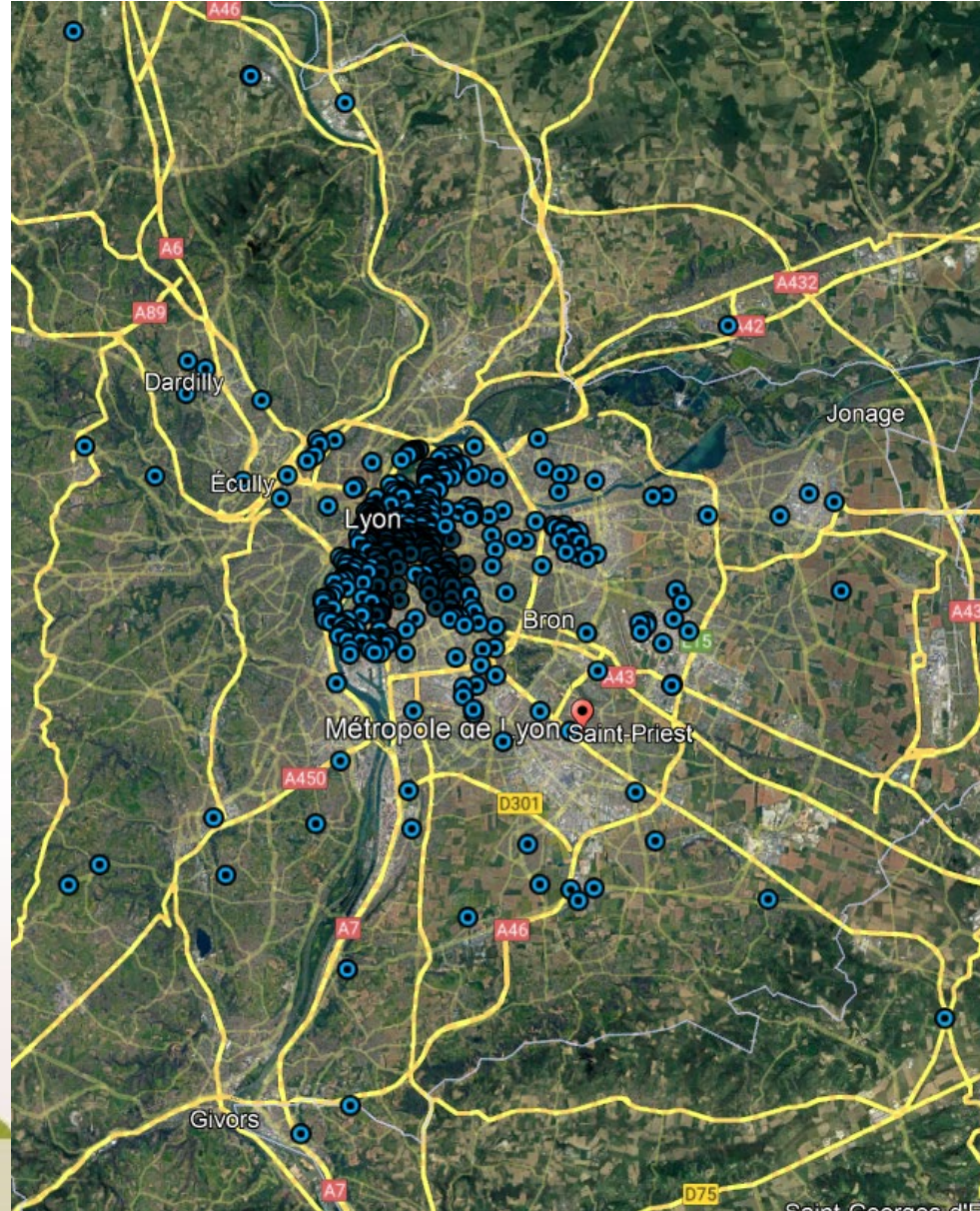
Site classé ou inscrit

Monument historique et protection 500 m

Site remarquable

Potentiel de développement de chaleur renouvelable

Géothermie

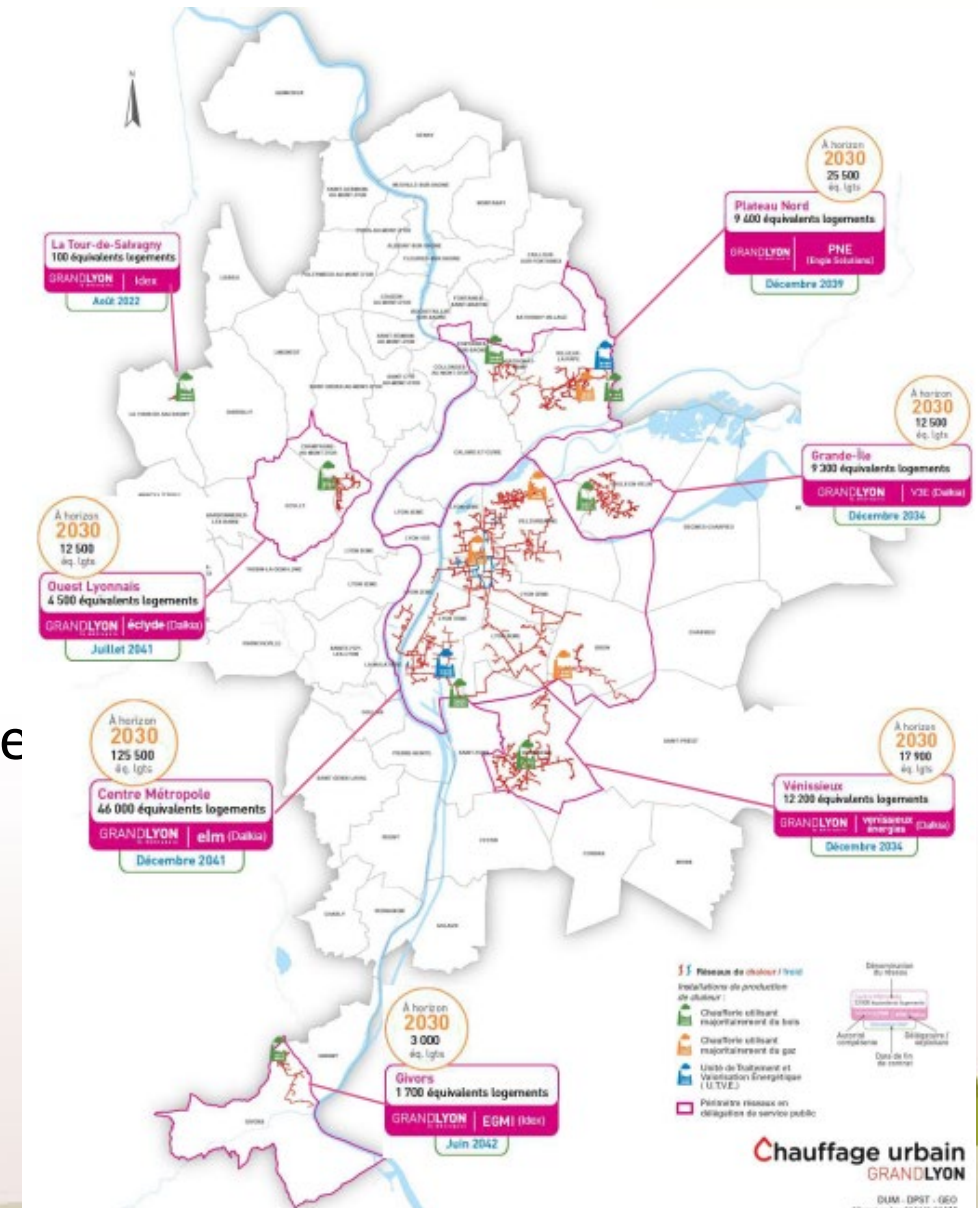


Potentiel de développement de chaleur renouvelable

Réseau de chaleur existant

Les gros réseaux de chaleur de la Métropole sont accompagnés par l'ADEME (sans Prime éco-chaleur) car la production est supérieure à 12 000 MWhEnR.

Les petits réseaux de chaleur (publics ou privés) peuvent être accompagnés par la Prime éco-chaleur (création ou modification de la production de chaleur).



Prime éco-chaleur : bilan à ce jour ...

La Prime éco-chaleur, aujourd'hui :


- 15 dossiers d'aide aux travaux
- 21 dossiers d'aide à la décision

- + de 200 projets identifiés
- 79 projets accompagnés
- **4 300 MWh** production EnR
- **Objectif : 9 500 MWhEnR**

- Un potentiel intéressant
- Un budget largement disponible à ce jour



Quelle lien entre dynamique citoyenne et Enr thermiques avec la Prime éco-chaleur ?

- Les coopératives citoyennes peuvent porter une demande d'accompagnement et de financement au titre de la **Prime éco-chaleur** comme le ferait le maître d'ouvrage
- La coopérative citoyenne porte le projet. Son modèle économique peut être de la « vente de chaleur renouvelable » ou de la location d'installations de chauffage aux exploitants des installations
- L'ALEC a rédigé un **plan d'actions** pour qu'une coopérative émerge sur la chaleur renouvelable : mise en œuvre attendue à partir d'août 2022
- Le programme européen  a déjà permis de valider le montage sur des cas concrets.



Mise en œuvre d'une logique d'écosystème partenariale d'accompagnement



ADEME : agence de la transition écologique, elle promeut les énergies renouvelables, contractualise avec les territoires et finance les projets.



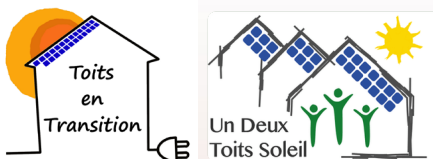
La Métropole de Lyon fixe le plan et les objectifs stratégiques du territoire. Elle fédère et soutient l'écosystème d'acteurs. Elle met en œuvre des dispositifs d'aide (ex : Prime éco-chaleur) et des outils opérationnels (ex : cadastre solaire) – <https://cadastresolaire.grandlyon.com/>



L'ALEC : vient en appui des acteurs dans leur stratégie énergie climat, réalise un premier niveau d'études sur les ENR, est un relai d'information, de sensibilisation et de mobilisation.



Le SIGERLy : Peut réaliser des études d'opportunités et de faisabilités dans le cadre d'un service de « Conseil en Énergie Partagé » auprès des communes.



Toit en transition / Un deux toit soleil : une association et une coopérative qui participent à l'identification de potentiel d'EnR, propose aux citoyens un cadre d'engagement (participation, actionnariat), réalise des projets d'EnR



COOPAWATT : association dont le but est de favoriser la création de collectifs citoyens autour de projets d'énergies renouvelables

Contacts

N'hésitez pas à nous adresser vos questions ...

Alex DELLONG

Directeur

alex.delong@alec-lyon.org



Lucas VENOSINO (technique)

Chargés de développement de projets EnR

lucas.venosino@alec-lyon.org





agence locale de l'énergie et du climat

Métropole de Lyon

Merci de votre attention !



www.alec-lyon.org

Avec le soutien de

GRAND LYON
la métropole



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

et de communes et de bailleurs
de la métropole de Lyon

